



MINISTERE DES MINES

*Le Ministre*

**ARRETE MINISTERIEL N° 0095 / CAB.MIN.MINES/01/2015 DU 07 FEB 2015**  
**PORTANT REFUS D'OCTROI DU PERMIS RECHERCHES N° 9276**  
**A MONSIEUR Marcel MALENGO BAELEABE**

Vu la Constitution, spécialement ses articles 93, 202 point 36  
littera f, 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier,  
spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1<sup>er</sup>, 56 et 57 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement  
minier, spécialement ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1<sup>er</sup> ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant  
organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de  
collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi  
qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les  
attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 014/078 du 07 décembre 2014 portant  
nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres et  
des Vice-Ministres ;

Considérant la demande de Permis de Recherches n° 9276  
introduite par Monsieur **Marcel MALENGO BAELEABE** en date du 02 octobre  
2007 et les pièces requises y jointes ;

Considérant que la capacité financière minimum présentée par  
Monsieur **Marcel MALENGO BAELEABE** est inadéquate ;

Sur avis défavorable du Cadastre minier ;

**ARRETE :**



0095

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Permis de Recherches n° **9276** sollicité par Monsieur **Marcel MALENGO BAELEABE**, résidant sur avenue du Camp n° 55, Commune de Ngaliema à Kinshasa, lui est refusé.

**Article 2 :**

Monsieur **Marcel MALENGO BAELEABE** a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

**Article 9 :**

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 07 FEB 2015.....

**Martin KABWELULU**

**Ampliations**

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protection de l'Environ. : 1
- Div. Prov. des Mines & Géologie du ressort : 1
- M. Marcel MALENGO BAELEABE : 1